



Décembre 2017

**Caisse des Dépôts et Consignations****EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT  
AU GRADE DE SECRETAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE SUPERIEURE  
(« B en BSUP »)****SESSION de 2018****RAPPORT ETABLI PAR LE JURY****1. Introduction :**

L'épreuve unique d'admission de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure (SACS) s'est tenue le 12 septembre 2017 et s'est parfaitement déroulée.

Il convient de préciser que les éléments mentionnés dans le présent rapport s'appliquent également à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de SACS sous statut CANSSM, dans la mesure où les candidats ont eu à traiter le même sujet.

154 fonctionnaires de la CDC (125 femmes et 29 hommes) se sont inscrit.e.s, dont près des ¾ étaient en fonction au sein de la direction des Retraites et de la Solidarité. 141 se sont présenté.e.s à l'examen. 19 postes étaient ouverts, ils ont tous été pourvus.

S'agissant des agents sous statut CANSSM, 4 candidat.e.s (3 femmes et un homme) se sont inscrit.e.s et présenté.e.s, pour 1 poste ouvert. Aucun candidat n'a pu être admis. Le présent rapport vise à aider les candidat.e.s potentiel.le.s à se préparer à une future session.

**2. L'épreuve écrite d'admission :**

Le sujet conçu pour l'épreuve, portant sur l'insertion professionnelle, visait à remplir plusieurs conditions :

- se situer dans un contexte professionnel administratif différent de celui de la Caisse pour ne pas avantager ou désavantager les agents selon leurs directions d'appartenance ;
- fournir aux candidat.e.s, dans les documents joints, toutes les données nécessaires au traitement du sujet ;
- proposer une véritable mise en situation, conduisant à faire preuve de sens pratique pour concevoir un document opérationnel qui pourrait être utilisé dans le cadre de l'activité administrative réelle ;
- rédiger le sujet de manière explicite sur les principaux thèmes à aborder par les candidat.e.s (objectifs du dispositif, cadre légal et réglementaire, conditions d'éligibilité, structures concernées, parcours...), tout en leur laissant des marges de manœuvres quant à la forme du document à concevoir pour ainsi leur permettre de faire preuve d'initiative.

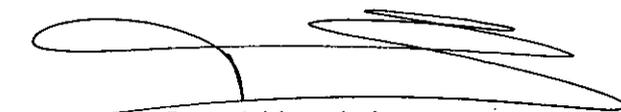
Les critères de notation ont été établis de manière à ce que les candidat.e.s ayant présenté de manière claire les grands éléments attendus puissent obtenir une note supérieure à

la moyenne. Les points attribués à la forme du document présenté et aux choix des chiffres clés, étaient destinés à départager nettement les meilleures copies.

Les candidat.e.s ayant répondu à cette double attente sont minoritaires et ont donc obtenu des notes élevées. En revanche, beaucoup d'autres ont produit un document s'apparentant plus à une note administrative peu « dynamique » qu'à un support à utiliser en réunion. Le jury appelle par conséquent les futur.e.s candidat.e.s à lire avec attention la « commande » exprimée dans l'intitulé du sujet, en l'occurrence un « document synthétique », en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une épreuve à caractère professionnel.

Globalement, les correcteurs ont relevé les éléments suivants dans un nombre significatif de copies :

- le sujet et les items demandés ont globalement été assez bien cernés par les candidat.e.s. Ainsi, les copies qui se sont appuyées sur les problématiques énoncées dans le sujet étaient souvent structurées et assez complètes. Cependant, un nombre non négligeable de copies n'ont pas répondu à la commande : compréhension partielle du sujet et de ses enjeux ;
- la forme du document proposé était rarement dynamique, donc difficilement exploitable pour le.la responsable. De nombreuses copies se sont limitées à une juxtaposition d'éléments issus du dossier, parfois de simples copies de phrases sans reformulation, le.la candidat.e ne distinguant pas l'essentiel de l'accessoire. Il convient de rappeler la finalité professionnelle de la commande : le.la responsable doit pouvoir à la lecture du document présenté par son.sa collaborateur.trice disposer des éléments lui permettant d'animer efficacement la réunion ;
- en revanche, certaines copies de qualité ont proposé une présentation synthétique fondée sur un diaporama (du type « powerpoint »), étayée par des commentaires facilitant l'utilisation du document, ce qui répondait parfaitement à la commande ;
- dans la plupart des copies, on note une absence d'analyse des données chiffrées qui sont présentées de « façon brute », sans mise en perspective ou synthèse des principales tendances qu'ils traduisent ;
- certaines copies étaient inachevées du fait d'une mauvaise gestion du temps ;
- enfin, les correcteur.rice.s ont déploré quelques copies comportant trop de fautes d'orthographe, voire presque illisibles...



Le président du jury  
Philippe BLUMENFELD